



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 31 mai 2021.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE

Absent excusé : Pierre FAUCHER (pouvoir à Milena LOUBRIAT), Françoise MOMMELE, Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 MARS 2021 :

Approuvé à l'unanimité

TEMPS PARTIEL AGENT TECHNIQUE

Suite de la demande de travail à temps partiel de Patrick RUE à partir du 1^{er} juillet 2021, la réponse favorable lui a été adressée par lettre recommandée le 3 juin. Un arrêté sera pris fin juin pour définir les modalités du temps partiel. Pour compenser Christian BOUTOT effectuera des heures complémentaires.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) CORREZE INGENIERIE

La convention pour l'AMO de Corrèze Ingénierie pour le local technique fait paraître un coût de 2 400€ TTC. Approuvé à l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à la signer.

EAU - SOCAMA

Dans le cadre du schéma du réseau d'eau, dont SOCAMA réalise le diagnostic, un avenant pour un supplément d'honoraire de 700€ a été présenté : approuvé à l'unanimité. Tous les repérages sur le terrain pour numériser le réseau sont terminés ; cela a nécessité la collaboration de notre fontainier pendant plusieurs jours. L'envoi de tous les documents administratifs demandés est en cours.

TRAVAUX

* Aménagement du Bourg Phase 2 : une réunion est prévue le 17 juin à la mairie avec M. LEHUGER, architecte en charge du projet, et M. COMTE, représentant de la DRAC, pour étudier la suite à donner tenant compte des conclusions des fouilles.

* Eglise : après entretien téléphonique avec M. JOUDINAUD, architecte, contact sera pris après les congés d'été pour lancer le marché d'appel d'offres. Rester en contact avec la Fondation du Patrimoine en les informant de l'avancement du projet.

* Local technique : nous avons reçu deux devis pour le CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle). Dans le devis présenté par le Cabinet d'Etudes le montant de la couverture a été oublié (signalé par l'AMO) ; le CE, contacté, vérifie le devis.

* Passerelle sur la Loyre : tous les devis pour réaliser ces travaux en régie en collaboration avec la municipalité de Beyssac sont signés, ce qui équivaut à 1 637€28 TTC à partager entre les deux communes. Les mains courantes en acacia seront fournies par Beyssac. Les agents des deux communes doivent se mettre en relation pour définir une date de début des travaux.

* Fontaine Saint Martial : une intervention d'Y. Glouton sera nécessaire pour dégager les bambous ; les pierres d'ardoise seront récupérées à Allasac quand le camion aura été réparé (devis fait par Renault Objat pour changement du moteur). Les travaux seront exécutés probablement à l'automne.

* Les volets roulants du logement de la mairie (4 229€63 TTC) seront posés fin août/ début septembre.

* Eclairage parking salle « Paul Comby » aux Fombiarnes, pour un coût de 913€67 TTC, a été réalisé par notre agent technique.

* Panneau directionnel « Comborn suivre Estivaux » sera mis en place par le département fin juin.

* Espace vert autour du calvaire sur la place de l'église : afin de protéger le terrain qui pourrait être endommagé par le stationnement des voitures, des pierres pourraient être disposées tout le long de la bordure.

VOIRIE

Les devis de l'entreprise FREYSSINET/LALIGAND pour la route de Vaynas (4 421€25 HT) et de la Garenne (1 144€60 HT) sont retenus et approuvés à l'unanimité ; une subvention de 2 226€34 (40%) sera demandé au Conseil Départemental.

Le chemin d'accès à la station de Comborn (MTB MOURY pour 4 320€ HT) et la route de la Rivière (LALIGAND pour 4 574€50 HT) sont réalisés ; le goudronnage de la Rivière est en attente pour permettre la stabilisation.

La route de la Courtine nécessite une intervention plus structurée à programmer pour 2022. La Pierre Blanche sera aussi réalisée ultérieurement.

DELIBERATIONS

Approbation à l'unanimité du Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 établi avec le Conseil Départemental, contrat présenté précédemment au conseil.

Participation aux frais de piscine du collège d'Uzerche pour les enfants d'Ornac pour un montant de 60€ : approuvé à l'unanimité.

Acquisition d'un logiciel pour saisie externalisée (relevé des compteurs d'eau sur tablette) pour un montant de 300€ TTC et contrat de maintenance annuel de 54€ TTC : approuvé à l'unanimité.

Achat d'une vitrine d'affichage extérieure pour faire face au manque de place pour un coût de 477€35 HT : approuvé à l'unanimité.

Une subvention de 200€ est accordée à l'unanimité à l'association « La Petite Belette » qui a ouvert son épicerie le 1^{er} juin : approuvé à l'unanimité.

Redevance pour occupation du domaine public par Orange pour un montant de 1 057€ : approuvé à l'unanimité.

DIVERS

Une cuve aérienne provisoire a été installée à la Poste en attendant la fin de l'engagement avec l'ancien fournisseur en 2022.

Réunion à Vigeois le 5 juin : il n'y aura pas de comice agricole à Perpézac-le-Noir cette année. A. GOLFIER était présent. Penser à faire graver la plaque du comice 2019.

Prolifération de chats dans le bourg ; recontacter la SPA avec qui il existe une convention qu'il faudrait éventuellement renouveler.

Etat de l'eau : plusieurs factures restent impayées ; la secrétaire et le trésor public sollicitent en ce moment les personnes concernées avant d'entamer des procédures de contentieux.

Planning pour les permanences aux élections cantonales et régionales du 20 et 27 juin avec plan pour le parcours vers les deux isoloirs.

Assemblée Générale de l'ANACR à Objat le 13 juin à 10h. Mme le Maire sera présente.

Appel à la belle-fille de Mme JOFFRE Christiane pour demander un entretien pour évoquer le souhait de la municipalité d'acquérir une partie du terrain qui jouxte l'église.

Fin de séance 22h30.